



Crédit de 4 650 300 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif de Vessy, sis au 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuille N° 48 du cadastre de la commune de Veyrier, propriété de la Ville de Genève (PR-1647 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 55 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 650 300 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif de Vessy, sis au 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuille N° 48 du cadastre de la commune de Veyrier, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 650 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden